

LIVRET D'ÉTÉ 2026 DE L'ÉCOLE

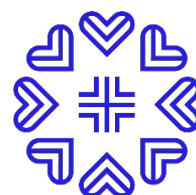


Chef d'établissement : Madame Isabelle PASCAL

Maternelle : 5 classes (PS – PMS – MS – GS)

Les élèves sont affectés dans les classes de PS et de MS selon leur date de naissance.

Elémentaire : 2 classes par niveau (du CP au CM2)





EDITO

Chers parents, élèves et membres de la communauté de Notre Dame de France,

Cette année s'est ouverte à Notre Dame pour célébrer la dépose des reliques de Sainte Madeleine Sophie Barat à l'intérieur du maître autel de Notre Dame et elle s'est presque achevée, avec une fête le 25 mai, durant laquelle nos élèves ont pratiqué des activités sportives inventées par leurs enseignantes.

C'est donc Sainte Madeleine-Sophie qui nous a portés et guidés tout au long de cette année.

Notre Dame de France, accompagnée par la Tutelle du Sacré-Cœur de Jésus, est une communauté fondée sur les valeurs qui lui sont toujours aussi chères : le respect, l'excellence, la détermination, l'égalité, l'inspiration, le courage, mais aussi la bienveillance, l'estime de soi, l'amitié et le partage. *« Eduquer ce n'est pas seulement enseigner telle ou telle matière : c'est vivre l'expérience de l'amour de Jésus, découvrir le sens de la vie et de travailler pour les autres ».* Madeleine-Sophie Barat

Je remercie, en votre nom, toute l'équipe éducative de Notre Dame de France car chacun de ses membres montre, au quotidien, un investissement et un engagement, sans cesse renouvelé auprès des élèves.

Notre école, c'est aussi et toujours de grands moments de convivialité, telles les deux fêtes de décembre et juin que l'équipe de l'APEL, qui nous accompagne, vous propose et qui renforcent les liens entre les membres de notre communauté.

Pour prolonger cette belle dynamique, nous sommes heureux de vous présenter le Livret d'été 2026.

Dans ce livret, l'école vous propose, une nouvelle fois, pour vous faciliter la vie, de commander les livres et fichiers pour vos enfants. Ils seront livrés à la rentrée.

ATTENTION : En raison des travaux de rénovation du pavillon d'accueil, l'entrée dans l'école se fera par le 67 rue de la Santé de la maternelle à la terminale.

Toute l'équipe éducative se joint à moi pour vous souhaiter un été ressourçant et paisible et nous avons hâte de vous retrouver à la rentrée pour continuer à cheminer ensemble vers un bel avenir pour nos chers élèves.

Isabelle PASCAL

Cheffe d'établissement

UNE RENTRÉE POUR CHAQUE NIVEAU

RENTRÉE ÉLÉMENTAIRE : jeudi 3 septembre 2026

8h45 : CM2
9h00 : CM1
9h15 : CE2
9h30 : CE1
9h45 : CP



Pour les élèves des classes élémentaires :

Demi-pension et étude surveillée débuteront dès le jeudi 3 septembre 2026. L'étude dirigée débutera le lundi 14 septembre 2026.

RENTRÉE DES ÉLÈVES DES CLASSES MATERNELLES :

PETITE SECTION :

- jeudi 3 septembre 2026 : 10h : Elèves dont le nom de famille est compris entre **A** et **K** (inclus).
- vendredi 4 septembre 2026 : 10h : Elèves dont le nom de famille est compris entre **L** et **Z**.

Les élèves seront accueillis de 10h à 11h30. Les parents les déposent en classe puis reviennent les chercher à 11h30.

Classe, demi-pension et garderie à partir du lundi 7 septembre 2026 pour les élèves de Petite Section.

MOYENNE SECTION :

- jeudi 3 septembre 2026 : 13h30 à 16h30 pour tous les élèves . Pas de garderie.

Classe, demi-pension et garderie à partir du vendredi 4 septembre 2026 pour les élèves de Moyenne Section.

GRANDE SECTION :

- jeudi 3 septembre 2026 : 10h15 pour tous les élèves

Demi-pension et garderie à partir du jeudi 3 septembre 2026 pour les élèves de Grande Section.

❗ Les inscriptions à la demi-pension, étude surveillée, étude dirigée et garderie se feront sur la plateforme EcoleDirecte du 4 au 7 septembre 2026. Les inscriptions à la demi-pension, aux études surveillées et dirigées ne sont possibles qu'à partir de 2 jours. Il est impossible d'inscrire les enfants à la journée sur cette plateforme. L'inscription exceptionnelle se fait directement auprès du service comptabilité.

Vos réponses génèrent la première facturation.



Vendredi 4 septembre 2026 pour le primaire et les GS.
PS, PMS et MS seront photographiés plus tard.
Faites-vous beaux!



REUNION PARENTS

Ces réunions ont un caractère obligatoire. Elles commenceront à **18h00** par une réunion plénière.



Les enfants ne sont pas conviés aux réunions: aucune garderie possible.

CP - CE1	Jeudi 10 septembre 2026 – 18h00 salle J
CE2 - CM1	Mardi 15 septembre 2026 – 18h00 salle J
CM2	Mardi 8 septembre 2026 – 18h00 salle J Cette réunion sera couplée à la réunion d'entrée en 6 ^{ème}
MATERNELLES	Vendredi 11 septembre 2026 – 18h00 salle J

Samedi 12 décembre 2026	Messe et Fête de Notre Dame de France
Samedi 12 juin 2027	Messe et Fête de Notre Dame de France



Sacraments de l'initiation chrétienne:	
05/06/2027 : 10h30	Baptême et Première Communion



VACANCES SCOLAIRES 2026-2027

RENTREE DES CLASSES
TOUSSAINT
NOËL
HIVER
PRINTEMPS
PONT DE L'ASCENSION
ÉTÉ
Jours fériés non travaillés :

jeudi 3 septembre 2026
Du vendredi 16/10, 16h30, au lundi 02/11/2026, 8h25.
Du vendredi 18/12/2026, **16h30 pour tous**, au lundi 04/01/2027, 8h25.
Du vendredi 05/02, 16h30, au lundi 22/02/2027, 8h25.
Du vendredi 02/04, 16h30, au lundi 19/04/2027, 8h25.
Du mardi 04/05, 16h30 au lundi 10/05/2027, 8h25.
mardi 29/06/2027 **16h30 pour tous**
11/11/2026 29/03/2027 17/05/2027



AG A.P.E.L / mercredi 16 septembre 2026 à 19h

PROJETS DES CLASSES

Chaque année, dans chaque niveau ou cycle, un projet fédère tout au long de l'année les élèves autour d'un thème: des activités sur site avec des intervenants extérieurs, des voyages, des séjours ... C'est l'occasion d'apprentissages transdisciplinaires. C'est un temps où se découvrent des talents. Ces projets seront présentés lors des réunions de classe.

En fonction des projets qui sont en cours d'élaboration, un montant d'environ 100 euros sera facturé aux familles. Le projet « Devoir de mémoire » pour les classes de CM2 est d'environ 200 euros.

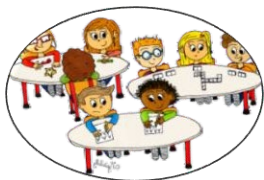
Les montants de ces projets sont à titre indicatif : ils bénéficieront de subventions de l'O.G.E.C. et de l'A.P.E.L. Ils seront portés sur les factures trimestrielles.

ATELIERS PÉRI-SCOLAIRES

Les inscriptions ont eu lieu en ligne le 17 juin 2026 sur une plateforme numérique. Les familles en ont été informées par mail.

Pour les inscriptions après cette date, faire une demande écrite à Madame Douxami, ddouxami@ndfrance.fr demande qui sera traitée en fonction des places disponibles.

Les ateliers commenceront le lundi 21 septembre 2026.



APPRENDRE ENSEMBLE

POUR VIVRE ENSEMBLE

en référence à notre Projet Educatif et au Règlement de l'Ecole :



Pour les élèves de Petite Section,

Apprendre à vivre avec les autres

Je respecte les règles de politesse et j'obéis aux adultes
J'écoute en silence et j'attends mon tour pour parler
Je sais me ranger dans le calme et marcher en rang
Je range le matériel après avoir joué
Je joue avec mes camarades et je partage leurs jeux
Je respecte les autres : je ne les tape pas, je ne me moque pas

Autonomie

Je sais m'habiller seul

Pour les élèves de Moyenne Section,

Apprendre à vivre avec les autres

Je respecte les autres en maîtrisant mes gestes et mes mots
Je suis poli(e)
Je respecte l'autorité des adultes
Je prends soin du matériel de la classe
J'écoute en silence et attends mon tour pour parler

Autonomie et initiative

Je m'investis dans mes activités
Je mène mon activité jusqu'à son terme
Je travaille dans le calme sans déranger les autres
Je maîtrise mes émotions
J'applique correctement les règles d'hygiène

Pour les élèves de Grande Section,

Apprendre à vivre avec les autres

Je respecte chaque enfant en maîtrisant mes gestes et mes mots.
Je ne me mets pas en danger.
Je suis poli(e) et je respecte l'autorité de l'adulte.
Je sais écouter en silence et attendre mon tour de parole.
Je respecte le travail des autres, je sais chuchoter.
Je prends soin de mes affaires et du matériel de classe.
Mon travail est soigné et correctement rangé.

Autonomie et initiative

J'ai le sens de l'effort et de la persévérance.
J'écoute pour comprendre, interroger, répéter, réaliser un travail.
Je participe, je m'implique, je m'exprime.
Je prends part à la discussion de façon constructive.
Je travaille avec les autres en donnant mon point de vue.
Je suis calme, je sais maîtriser mes émotions.
La position de mon corps est adaptée à la situation (assis correctement...)
J'applique les règles élémentaires d'hygiène.

REGLEMENT DES ÉLÈVES

Pour vivre ensemble et bien travailler, les élèves respectent des règles.

Je fais tout pour que la vie à l'école soit agréable : je respecte le règlement



Je viens à l'école...

1. J'arrive 5 minutes en avance.
2. Je porte une tenue de ville correcte, des chaussures de ville sont fortement recommandées. Les tennis en toile sans marque sont admises, des vêtements propres et en bon état, (chemise, polo ou tee-shirt uni sans inscription, pas de sweat-shirt à capuche) ; je suis bien coiffé. Mes cheveux longs sont attachés.
3. J'ai ma blouse et mon matériel.
4. Je n'apporte ni jouet, ni objet de valeur, ni objets connectés (traceur, téléphone, montre) ni bonbon ou chewing-gum.
5. Je pense à apporter ma tenue de sport dans un sac les jours d'EPS.
6. Si j'ai une trottinette, je la range correctement à l'endroit prévu. **Les trottinettes sont interdites en maternelle**
7. Si j'arrive exceptionnellement en retard, je m'en excuse auprès de mon enseignant avant d'aller m'asseoir.

Je suis dans l'école...

1. Je respecte tous les adultes : enseignants, surveillants, agents de service et intervenants extérieurs.
2. J'utilise les mots et les attitudes de politesse.
3. J'obéis tout de suite et je ne conteste pas les décisions.
4. Je prends soin du matériel collectif et individuel.
5. Je reste dans les endroits surveillés par les adultes.

Je suis dans une école catholique

1. Je participe à la culture chrétienne
2. Je peux assister aux célébrations
3. Je participe aux actions proposées

Je respecte tous les enfants de l'école...

1. J'accepte chacun avec sa différence.
2. J'écoute mes camarades et je fais attention à eux.
3. Je respecte leurs affaires.
4. Si je ne suis pas d'accord avec l'un, j'essaie de m'expliquer calmement ou je demande l'aide d'un adulte.



Je suis reconnu(e) et encouragé(e)...

1. Pour mes efforts.
2. Pour ma bonne conduite.
3. Pour mon travail régulier.
4. Pour mon esprit de camaraderie.

Je suis en classe...

1. Je respecte les règles de vie et de travail de ma classe.
2. Je me lève sans bruit et je me tais lorsqu'un adulte entre en classe.

Je me déplace dans l'école...

1. Je me déplace dans les couloirs et les escaliers sans crier, courir, se bousculer, ni sauter des marches, en veillant à la sécurité.
2. Je ne circule pas dans l'école sans autorisation.
3. Je sais qu'il est interdit de jouer dans les toilettes.
4. Je fais attention aux manteaux et sacs qui sont suspendus dans les couloirs.



Je suis en récréation...

1. Je vais aux toilettes, je les laisse propres et je me lave les mains.
2. Je ne joue pas dans les toilettes.
3. Je ne retourne ni dans les couloirs ni dans les classes sauf pour une activité encadrée.
4. Je préviens un adulte si un enfant se blesse ou en cas de problème.
5. Je joue en faisant attention aux autres.
6. Je peux apporter des ballons en mousse (sauf les jours de pluie), des élastiques, des cordes à sauter, des billes (en petite quantité), des cartes à jouer (sauf les cartes qui s'échangent).
7. Je respecte le planning d'occupation du terrain de football.
8. Je reste dans la cour sans aller dans la pente de la cour des maternelles ni dans les allées qui bordent le terrain de foot.
9. Dès la sonnerie, j'arrête de jouer et je me range calmement.
10. Je sais que toute violence physique ou verbale sera sanctionnée.

Je suis en sortie de classe...

1. Le règlement est le même dans et en dehors de l'école.
2. Je suis fier(e) de bien représenter mon école Notre Dame de France.



Je prends soin de mon école...

1. Je respecte la propreté des locaux et des espaces extérieurs.
2. Je jette les papiers à la poubelle.
3. Je suis responsable de mes affaires et je ne les laisse pas traîner.
4. Je raccroche aux porte-manteaux les vêtements ou sacs qui sont tombés.

Je déjeune à la cantine...

1. Avant le repas, je me lave les mains.
2. Je me mets en rang à l'appel de ma classe.
3. Je respecte les adultes et je rends service si besoin.
4. Je parle poliment et je remercie.
5. Je goûte à tout et je ne joue pas avec la nourriture.
6. Je déjeune calmement et je laisse ma place propre.

Je reste à l'étude...

1. Pendant la récréation je goûte tranquillement.
2. Je passe aux toilettes.
3. Je me mets rapidement en rang.
4. Je ne touche à aucune affaire qui ne m'appartient pas.
5. Je travaille et demande de l'aide si besoin.
6. Je suis calme et j'obéis aux adultes.
7. Je n'ai pas le droit de retourner dans ma classe.

**Je ne respecte pas les règles ...**

1. Je réfléchis à ce que j'ai fait.
2. Je présente mes excuses par oral/ par écrit.
3. J'accepte la sanction sans me défaire ou rejeter la faute sur un autre.
4. Je peux avoir un avertissement qui pourra mener à une exclusion temporaire ou définitive de l'école.

A la maison

1. Je fais mes devoirs et j'apprends mes leçons.
2. Je fais signer mon cahier de correspondance, mes cahiers.
3. Je pense à remplacer mon matériel scolaire si c'est nécessaire.

Je connais le règlement de mon école Notre Dame de France, je m'engage à le respecter et je signe pour montrer mon accord :

Signature de l'élève sur le carnet de correspondance en début d'année.

1. HORAIRES

<u>Matin</u>	Elémentaire : Accueil possible des élèves des <u>classes élémentaires</u> tous les jours à <u>partir de 8 heures</u>. Les élèves sont <u>surveillés dans la cour maternelle</u>. A partir de 8h15, les élèves rejoignent leur classe dès leur arrivée. Les élèves des classes élémentaires doivent être en classe à <u>8h25</u>, heure à laquelle la sonnerie retentit pour commencer la classe. Maternelle : Accueil des élèves de MS et de GS de <u>8h15 à 8h25</u> - les élèves se rendent seuls dans la cour. 8h15-8h25 : Accueil des élèves de P.S. accompagnés par un parent. Les élèves de Petite Section se rendront seuls en classe au retour des vacances de Noël.
<u>Pause méridienne</u>	11h30 – 13h15 : Les élèves demi-pensionnaires doivent être présents, sauf autorisation parentale écrite, de la première heure de la journée à la dernière heure de classe. Sortie pause méridienne : <u>PS et MS</u> : dans la classe en passant par la terrasse. De la <u>GS</u> au <u>CM2</u>: au portail du 67 rue de la Santé à <u>11h30</u>.
<u>Après-midi</u>	13h15 – 16h30 : <i>Accueil des externes à partir de <u>13h10</u>.</i> Sortie fin des cours : Classes Maternelles à <u>16h20</u> : dans la classe pour les PS et MS et au portail du 67 rue de la Santé pour les GS Classes Elémentaires : CP à 16h25 - du CE1 au CM2 à 16h30 au portail du 67 rue de la Santé
<u>Garderie du soir</u> <u>Classes maternelles</u> <i>Sur inscription</i>	Garderie : sortie autorisée dès 17h00 dans les classes de PS et MS <u>en passant par la terrasse</u>. Les parents viennent chercher les enfants directement à la garderie entre 17h00 et 17h50. Une pénalité de 20 euros par enfant sera facturée pour tout retard au-delà de 17h50. <i>Pour le bon déroulement du goûter, les élèves encore présents à 16h40 seront automatiquement inscrits à la garderie et ne pourront sortir avant 17h00. La garderie sera alors facturée.</i>
<u>Etude surveillée</u> <i>Sur inscription</i>	16h30 – 17h50 aucune sortie autorisée après 16h30. Une pénalité de 20 euros par enfant sera facturée pour tout retard au-delà de 17h50.
<u>Etude dirigée</u> <i>Sur inscription annuelle</i>	16h30 – 18h00 aucune sortie autorisée après 16h30 – du 14/09/2026 au 18/06/2027 ATTENTION : il n'y a pas d'étude dirigée les veilles de vacances scolaires.
<i>Sortie fin de journée :</i>	Étude surveillée et garderie : 17h50 au portail du 67 rue de la Santé Activités périscolaires : 18h00 au portail du 67 rue de la Santé Etude dirigée : 18h00 au portail du 67 rue de la santé

Fermeture de l'accueil à 18h00 dernier délai.

Nous attirons votre attention sur le respect de ces horaires et tout particulièrement à **18h00**.

Attention :

- Lorsqu'un élève quitte l'école avec une autre famille que la sienne, l'enseignant doit impérativement être prévenu par écrit.
- **En cas d'oubli de matériel, les élèves ne sont pas autorisés à retourner dans leur classe après la sortie.**

2. ABSENCES ET RETARDS

Tout retard doit être justifié par écrit.

Les absences doivent être signalées par téléphone avant 9h00, et justifiées par un mot écrit dans le carnet de correspondance au retour de l'élève.

Une absence de 48h00 ou plus doit être justifiée par un certificat médical.

Nous sommes de plus en plus sollicités pour des aménagements horaires, rendez-vous médical, avec des arrivées ou des départs en cours de demi-journée, le matin ou l'après-midi, et constatons des retards conséquents le matin, panne de réveil, encombrements, consultation,

Une règle plus stricte s'impose donc puisque le règlement des élèves et des familles n'est pas respecté par tous, règle à laquelle nous ne dérogerons pas sauf accord exceptionnel de la Direction.

- Un élève absent en début de matinée, ne peut rejoindre l'école qu'à 13h10 pour les cours de l'après-midi.
- En cas de rendez-vous en cours de demi-journée, les élèves vaqueront toute cette demi-journée.
- Nous n'accepterons aucun retard après 8h25. (Exceptés les problèmes de transport en commun dont nous sommes informés en temps réel par la RATP).

3. DIALOGUE ECOLE FAMILLE

Chaque début d'année, les parents participent à une réunion de classe. Celle-ci a un caractère obligatoire ; les élèves ne peuvent y être présents.

Le carnet de correspondance est un lien entre l'école et la famille. Les parents le consulteront régulièrement, l'élève le présentera dès qu'il aura une information à faire signer. Seule la signature atteste d'une lecture de l'information, **merci de consulter régulièrement ce cahier et de le signer si besoin.**

La demande de rendez-vous avec les enseignants se fait par l'intermédiaire du carnet de correspondance.

La demande de rendez-vous avec le chef d'établissement se fait par l'intermédiaire du secrétariat auprès de Mme Jouveaux.

La plateforme EcoleDirecte est une communication numérique utilisée par les enseignants, le secrétariat administratif et la comptabilité. Soyez vigilants aux notifications.

4. COMMUNICATION DES PROGRÈS ET DES RÉSULTATS DES ÉLÈVES

EN ELEMENTAIRE, les élèves sont évalués régulièrement. Les cahiers et copies sont à signer selon un rythme propre à chaque niveau.

Une évaluation des compétences et des résultats des élèves est donnée sur la plateforme Ecole Directe.

AIDE PÉDAGOGIQUE COMPLÉMENTAIRE

Soixante heures sont consacrées dans l'année scolaire à des activités pédagogiques complémentaires, (APC) avec des groupes restreints d'élèves (quatre à six élèves).

Ce temps a lieu à la pause méridienne.

Pour une aide ponctuelle au cours de l'année, une demande d'autorisation est jointe dans le Livret Nominatif. Lorsqu'il s'agira d'un dispositif durable un entretien aura lieu au préalable entre l'enseignant de la classe et les parents de l'élève concerné. Les professeurs indiqueront les horaires précis en début d'année.

5. SANTÉ ET HYGIENE

Certains états pathologiques, maladies chroniques, traitements associés nécessitent que l'école soit informée et puisse, en cas d'urgence, agir vite. Cette mesure concerne essentiellement les enfants souffrant d'allergie grave et d'asthme sévère. Dans ces cas, il est nécessaire de signer un P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) qui précise le protocole d'intervention, les mesures d'urgence et/ou prise de médicaments, régime alimentaire... Ces P.A.I. sont signés entre l'école et le médecin prescripteur qui suit l'enfant. Les familles concernées doivent faire une demande auprès de l'infirmière pour avoir le formulaire. infirmierie@ndfrance.fr – 01.44.08.69.83

Les allergies alimentaires sévères doivent faire l'objet d'un P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) signé entre l'école et le médecin prescripteur qui suit l'enfant. Un panier-repas peut être envisagé. Les frais d'encadrement du repas sont toutefois facturés 3,5 euros par repas.

Nous vous rappelons que l'école n'assure ni les traitements médicaux sans ordonnance, ni les régimes alimentaires. Les élèves ne peuvent être en possession de médicaments, aérosols... pour des raisons évidentes de sécurité. Aucune dérogation ne sera accordée ; merci de voir avec le médecin traitant la posologie adéquate pour éviter une prise de médicament pendant le temps scolaire.

6. VIE ECOLE

Projet de classe

Chaque classe propose un projet pluridisciplinaire.

Ateliers

A partir de la Moyenne Section de Maternelle, différents ateliers sont proposés à la pause méridienne ou le soir à 17h00.

7. ALIGNEMENTS ET DEPLACEMENTS

A chaque sonnerie de rentrée de classe, les élèves doivent s'aligner en silence à l'emplacement réservé à leur classe.

Les déplacements dans les couloirs et les escaliers se font dans le calme et dans l'ordre, accompagnés d'un professeur. Il est interdit de courir et de crier à l'intérieur des bâtiments.

8. Cellule REVE Réseau Ecoute et Vigilance Educative

L'épanouissement des élèves est l'objet de toute notre attention.

Le premier des leviers est d'apprendre aux élèves à s'accueillir, à s'estimer, à se reconnaître et s'accepter dans leurs différences, à organiser leur vie sociale.

Le deuxième levier est de développer les compétences psychoaffectives, telles que la gestion des émotions, la résolution de conflits et l'empathie.

Le troisième levier est d'effectuer des actions de prévention de l'intimidation scolaire.

Cela suppose de lutter contre les moqueries, le mépris, l'intimidation, le harcèlement et les abus sous toutes leurs formes car agir contre l'isolement d'un élève est une préoccupation de l'ensemble de nos équipes.

Pour ce faire, nous plaçons les élèves dans une situation de recherche d'une issue pacifique pour ces situations douloureuses ; dans ce cadre, tout élève peut être amené à collaborer avec l'équipe ressource dédiée pour aider à trouver une solution. Nous protégerons la victime. Nous ferons prendre conscience au groupe de sa responsabilité.

La Cellule REVE peut mettre en place ce plan d'actions en cas de « chagrin scolaire »

Chaque situation repérée par les *élèves, éducateurs, enseignants, parents...* fera l'objet d'un traitement selon un protocole établi en lien avec les directives ministérielles et en conformité aux formations suivies de la Préoccupation Partagée.

9. TENUE

Un langage correct est exigé : les élèves doivent se montrer polis, serviables et respectueux envers leurs camarades et tout le personnel de l'établissement.

Dans chaque classe, un code de bonne conduite précise pour les élèves les règles de la vie en groupe.

Aucune violence verbale ou physique (insultes, bagarres, rackets, etc.) ne sera tolérée.

Les chewing-gums sont interdits.

Tenue vestimentaire :

Une tenue vestimentaire correcte est de rigueur dans l'établissement :

Les élèves sont tête nue, hormis en cas d'intempéries. Ils sont invités à avoir une tenue qui ne choque ni la décence, ni le bon goût.

La tenue doit être propre et non excentrique ; les vêtements troués ou déchirés sont interdits, ainsi que les sweat-shirts avec capuche, et toutes les tenues de sport en dehors du cours de sport (jogging, short, baskets, etc.). La tenue ne devra pas arborer de marques ostensibles.

Les chaussures de ville sont fortement recommandées, les lacets devront être noués ; les tennis en toile sans marque sont admises. En maternelle et en primaire, les chaussures clignotantes, les tongs et les claquettes sont interdites.

Les élèves doivent avoir les cheveux attachés ou le visage dégagé. Mini-jupe, short, robe et tee-shirt à bretelles ne sont pas autorisés. Ils doivent porter une chemise, un chemisier, un polo à col ou un tee-shirt uni sans inscription.

Nous nous réservons le droit d'envoyer un élève à l'accueil pour changer de tenue.

Tous les vêtements doivent être marqués au nom entier et lisible de l'enfant.

Les vêtements non récupérés sont donnés à une association à la fin de chaque trimestre.

Tablier :

Un tablier est exigé de la Petite Section au CM2. Modèle et couleur au choix en maternelle.

Tablier d'uniforme bleu marine vendu sur la plateforme Acanthe (avec le code NDF13) <https://www.acanthe-uniforme.com>

Une attache est nécessaire pour le suspendre au porte-manteau (20cm).

Le tablier d'uniforme est obligatoire à partir du CP.

Sport :

Chaussures et chaussettes de sport, tee-shirt N.D.F. obligatoire pour les CM1 et CM2, short ou survêtement selon la saison seront rangés dans un sac et apportés le jour du cours de sport. Chaque élève doit se changer avant et après le cours.

10. RESPECT DU MATERIEL

Les élèves ne doivent apporter à l'école que les affaires nécessaires au travail.

Les différents lieux de l'école, les locaux, le matériel collectif doivent être respectés.

Ils ne doivent avoir en leur possession, ni bijoux, ni objets dangereux, ni argent de poche, ni objets de valeur, ni jeux électroniques (l'établissement décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol).

Bonbons, chewing-gum sont interdits.

L'usage du téléphone portable est **interdit** dans l'enceinte de l'établissement. Ils doivent être éteints.

Les traceurs, téléphones, montres et tout objet connecté sont également interdits.

Les cartables à roulettes ne sont pas autorisés.

Jeux :

Seuls sont autorisés les petits jeux de société, les billes dans un petit sac fermé, uniquement les balles et ballons en mousse portés dans un sac, et pas plus de 15 cartes de jeux.

La non-observation de ces prescriptions entraînera la confiscation immédiate de l'objet qui sera remis aux parents par la directrice au cours d'un rendez-vous.

Trottinettes :

Seuls les élèves du CP au CM2 peuvent déposer leur trottinette sur les portants réservés à l'accueil.

Toute patinette non rangée sera mise de côté et rendue lors d'un rendez-vous.

En aucun cas l'école n'en est responsable.

Les élèves de maternelle ne peuvent laisser leur trottinette à l'école.

Nous ne gardons ni poussette, ni vélo pendant la journée à l'école.

11. SANCTIONS

En cas d'insuffisance de travail, de manquement à la discipline, à la politesse ou à l'honnêteté, le professeur ou la directrice peut recourir à des sanctions, à des avertissements de travail ou de discipline en lien avec la faute commise, lesquels peuvent conduire à une exclusion temporaire et remettre en cause la réinscription l'année suivante.

Tout avis de sanction est signalé par écrit et doit être signé par les parents.

En cas de litige sur l'application et l'interprétation de ce règlement, c'est l'avis de la directrice qui sera déterminant. Ce règlement s'applique à l'intérieur de l'établissement et dans toutes les activités organisées par celui-ci.

Il engage parents, élèves et équipe éducative.

12. REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES - R.G.P.D.

Vous avez probablement déjà entendu parler du RGPD, soit le Règlement Général sur la Protection des Données. Ce règlement est entré en vigueur le 25 mai 2018 afin d'assurer une meilleure protection de vos données, tout en vous donnant le droit à une confidentialité améliorée.

Les informations recueillies dans le cadre de la scolarisation d'un élève font l'objet de traitements informatiques. Seules les données répondant à des obligations légales de conservation ou d'archivage sont conservées, au départ de l'élève, dans les dossiers de l'établissement.

Certaines données sont transmises, à leur demande, au rectorat de l'Académie ainsi qu'aux organismes de l'Enseignement catholique auxquels est lié l'établissement.

Sauf opposition du (des) parent(s), noms, prénoms et adresses de l'élève et de ses responsables légaux sont transmis à l'association de parents d'élèves "APEL" de l'établissement (partenaire reconnu par l'Enseignement catholique).

Les parents autorisent également gracieusement l'établissement à diffuser ou reproduire pour sa communication interne ou externe, pour tout usage, les photos et/ou vidéos représentant leur enfant. Cette autorisation est donnée pour tout type de support écrit ou électronique et pour une durée indéterminée.

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, les parents bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations concernant leur enfant. Pour exercer ce droit et obtenir communication des informations les concernant, les parents pourront s'adresser au Chef d'établissement.



REGLEMENT FINANCIER

Année scolaire 2026-2027

CONTRIBUTION DES FAMILLES :

Scolarité annuelle : Maternelle - Elémentaire : 1785,00 € (soit 595,00 € par trimestre)

L'assurance scolaire est obligatoire. L'établissement a souscrit auprès de la Mutuelle Saint-Christophe, une assurance de groupe incluant tous les élèves. *Il est inutile de nous adresser vos attestations. Son montant est inclus dans la scolarité.*

Une réduction est accordée aux familles ayant plusieurs enfants scolarisés à NDF :

- 15 % pour le second enfant
- 30 % pour le troisième enfant
- 60 % pour le quatrième enfant
- 80 % pour le cinquième enfant.

Des prestations annexes viennent s'ajouter à la scolarité :

Projets de classe, voyages et séjours découvertes ont un caractère obligatoire.

Projets de classe : dans chaque classe, les élèves participent à un projet pluridisciplinaire.

Voyages et séjours : certains niveaux de classe organisent des séjours ou voyages.

Saint Christophe Prévoyance, facultatif (contrat de Prévoyance en cas de décès de l'un des deux parents) : une documentation sera jointe en début d'année scolaire, et, *selon votre décision, imputée au 2nd trimestre.*

A.P.E.L, facultatif (Association des parents d'élèves) : elle est de 28,00 €, **sauf avis contraire de votre part avant le 11/09/2026, la cotisation sera imputée sur le 1er trimestre.**

L'étude et la garderie sont facturées en supplément. Les tarifs seront :

Pour les élèves en classe élémentaire (du CP au CM2) :

- **Etude surveillée :**
 - Forfait annuel 3-4 jours : 813,00 € (soit 271,00 € par trimestre)
 - Forfait annuel 2 jours : 624,00 € (soit 208,00 € par trimestre)
 - **Exceptionnellement, ticket vendu pour un jour : 22,50 €**
- **Etude dirigée du CE2 au CM2 : à partir du 14/09/2026 jusqu'au 18/06/2027 pour l'année scolaire :**
 - Forfait annuel 3-4 jours : 1050,00 € (soit 350,00 euros par trimestre)
 - Forfait annuel 2 jours : 750,00 € (soit 250,00 euros par trimestre)
- **Etude dirigée CP et CE1 : à partir du 14/09/2026 jusqu'au 18/06/2027 pour l'année scolaire :**
 - Forfait annuel 2 jours obligatoires lundi et jeudi : 750,00 € (soit 250,00 euros par trimestre)

Pour les élèves en classe de maternelle :

- **Garderie du soir :**
 - Forfait annuel 4 jours par semaine : 1110,00 € (soit 370,00 euros par trimestre)
 - **Exceptionnellement, ticket vendu pour un jour : 22,50€**

Demi-pensionnaires 4 jours par semaine*	Maternelles : 8,85 €* Primaires : 8,95 €*
Demi-pensionnaires 2- 3 jours par semaine*	10,35 €* Maternelles et Primaires
TICKETS (repas occasionnels)	11,00 € Maternelles et Primaires

* Ce prix est multiplié par le nombre de jours de chaque trimestre.

* Jours fixes définis au moment de l'inscription à la demi-pension

* **Badge d'accès au self** : chaque enfant dispose lors de son passage au self, d'un badge mis gracieusement à sa disposition par l'établissement. En cas de détérioration de ce badge dans le courant de l'année scolaire, il sera facturé 5,00 € et 10,00 €, les fois supplémentaires et pour les changements de régime en cours d'année.

Tee-shirt pour le sport : obligatoire en CM1 et CM2. Il est remis à titre gratuit en l'entrée en CM1. Le renouvellement est facturé au prix de 12,00 euros.

Organisation de la comptabilité et recouvrement des factures

Tout trimestre commencé est dû en entier. En cas d'absence à la demi-pension, Notre Dame de France décompte les repas à partir du 5ème repas consécutif, et rembourse **3€ par repas**. (justificatif médical à fournir).

Les trimestres sont payables d'avance. Chaque début de trimestre, vous recevez votre facture et vous devez l'acquitter dans la semaine qui suit sa réception. Toutefois, si une raison particulière vous oblige à différer votre règlement, nous vous remercions de bien vouloir en informer la comptabilité.

Les règlements peuvent être effectués par :

- **chèque libellé** à l'ordre de : "Notre Dame de France ". Remettez votre chèque directement au service comptabilité.
- **prélèvement automatique**. Nous comptons sur la régularité de vos échéances.

Les règlements en espèces ne sont pas acceptés.

TRES IMPORTANT : Les inscriptions à la demi-pension et aux diverses garderies sont faites trimestriellement. Elles se feront à la fin du mois d'août pour le 1^{er} trimestre et seront automatiquement reconduites pour chaque trimestre, sauf avis contraire de votre part dans les délais fixés.

Veillez inscrire vos enfants que d'une manière définitive, car les cases cochées entraînent la facturation automatique.

Pour tout changement de régime souhaité, vous voudrez bien adresser un courrier à la comptabilité:

- avant le vendredi 13/11/2026 pour le 2^{ème} trimestre, (Janvier-Février-Mars)
- avant le vendredi 05/03/2027 pour le 3^{ème} trimestre, (Avril-Mai-Juin).

Les changements signalés trop tard ne sont pas retenus ; aucun changement n'est possible en cours de trimestre.

Si vous rencontrez des difficultés financières, n'hésitez pas à nous en informer. Prenez contact avec le Chef d'Etablissement. Soyez assurés que votre dossier sera examiné avec la plus grande bienveillance et discrétion. Nous souhaitons que l'établissement reste ouvert à tous.

LISTE FOURNITURES PETITE SECTION

Fournitures à préparer et à apporter le jour de la rentrée :

- 1 change complet (culotte, chaussettes, pantalon, tee-shirt), pour l'enfant dans un sac en tissu que l'on peut suspendre (30X30 cm). Le sac ainsi que chaque vêtement mis à l'intérieur doivent être marqués au nom de l'enfant.
- Une photo de sa famille (parents, frères et sœurs)
- 6 photos d'identité très récentes et marquées au prénom et nom de l'enfant, à remettre à l'enseignante le jour de la rentrée
- 1 tablier en tissu à manches longues marqué lisiblement sur le devant au nom et prénom de l'enfant. Commande possible sur la plateforme POLEO : <https://nd-de-france.poleo.fr/>
- 2 boîtes de 150 mouchoirs
- 1 rouleau de papier Sopalin
- 1 paquet de lingettes hypoallergéniques
- 1 sac à dos (pas de cartable) : l 24 x h 30 x p 8 marqué au nom de l'enfant
- 1 **petit** oreiller plat + 1 taie, chaque élément doit être marqué au nom de l'enfant bien visible (à l'extérieur, pour la taie). Cela permet à l'enfant de retrouver son lit tout seul.
- 3 serviettes de table identiques (40x40cm), marquées au prénom de l'enfant en majuscules bâton, facilement visible, avec un élastique cousu solidement autour du cou.
- 1 gourde ou bouteille marquée au nom de l'enfant.
- 1 rouleau de sacs poubelle de 30 L

Pour les enfants qui feront la sieste à l'école, l'établissement fournira le drap nécessaire. Il sera facturé aux familles pour la somme de 17,50 €, somme figurant sur la facture du 1er trimestre. **Chaque famille sera responsable de l'entretien du drap tout au long de l'année. Il vous sera remis régulièrement pour être lavé, repassé et le cas échéant, recousu.** Tout drap non entretenu sera remplacé et facturé 20 €.

Si votre enfant a besoin d'un doudou, prévoir un doudou de **petite taille**, marqué au nom de l'enfant **qui restera à l'école.**

*Nous demandons aux parents de veiller à entretenir le linge confié à l'école tout au long de l'année. Tout vêtement doit être marqué au nom et prénom de l'enfant et les marques sur les draps ou bavoirs doivent être visibles **pendant toute l'année.***

Les autres fournitures seront commandées par l'enseignante. Vous les trouverez dans la classe à la rentrée. Leur montant s'élève à 35 € par enfant, somme qui sera portée sur la facture du premier trimestre.

Tenue vestimentaire :

Pour favoriser l'autonomie de l'élève, prévoir des pantalons à taille élastiquée, sans bouton ni fermeture éclair, ni ceinture, des chaussures à scratchs sans lacet, (pas de salopettes).

Toutes les fournitures doivent être marquées au nom de l'enfant

LISTE FOURNITURES
MOYENNE SECTION

Fournitures à apporter le jour de la rentrée

- 1 sac à dos (**PAS DE SACS A ROULETTES**)
- 1 boîte de 150 mouchoirs en papier blanc
- 1 tablier en tissu portant le prénom et le nom de l'enfant sur le devant.
- 1 petite bouteille d'eau dans le sac, marquée au nom de l'enfant.

Les autres fournitures seront commandées par l'enseignante. Vous les trouverez dans la classe à la rentrée. Leur montant s'élève à 35 € par enfant, somme qui sera portée sur la facture du premier trimestre.

Tenue vestimentaire :

Pour favoriser l'autonomie de l'élève, prévoir des chaussures sans lacet.

Toutes les fournitures doivent être marquées au nom de l'enfant

LISTE FOURNITURES
GRANDE SECTION

Fournitures à apporter le jour de la rentrée

- 1 photo de vacances et/ou de famille
- 2 boîtes de 150 mouchoirs en papier blanc
- 1 tablier avec une attache assez grande, portant le nom de l'enfant sur le devant.
- 1 petit sac à dos pouvant contenir un cahier petit format et un goûter. **(PAS DE SACS A ROULETTES)**
- 1 rouleau de « Sopalin »

Les autres fournitures seront commandées par l'enseignante. Vous les trouverez dans la classe à la rentrée. Leur montant s'élève à 35 € par enfant, somme qui sera portée sur la facture du premier trimestre.

Toutes les fournitures doivent être marquées au nom de l'enfant

LISTE FOURNITURES
COURS
PREPARATOIRE

Toutes les fournitures doivent être simples (**PAS de GADGET**), de bonne qualité, **marquées au nom de l'enfant** et renouvelées si besoin en cours d'année.

1 cartable d'environ 30 x 40 cm (pas plus petit) facile à ouvrir. Les sacs à dos sont à éviter et les cartables à roulettes sont interdits.

1 trousse spacieuse et solide pouvant contenir le double décimètre

- 1 crayon à papier HB incassable (type évolution de conté)
- 1 gomme blanche
- 1 taille crayon à réservoir
- 1 paire de ciseaux avec une attache en tissu marquée au nom de l'enfant.
- 1 bâton de colle grand modèle
- 1 règle de 20 cm plat et rigide
- 1 bic vert avec grip
- 1 surligneur vert fluo.
- 1 feutre Velleda

1 trousse avec 2 compartiments

- 12 crayons de couleur taillés
- 12 feutres

1 trousse marquée contenant du matériel de réserve qui sera stocké à l'école (à apporter la 2^{ème} semaine)

- 2 crayons à papier HB incassables (type évolution de conté)
- 1 gomme blanche
- 1 stylo bleu **Frixion**
- Un stylo plume de marque **Lamy** avec des cartouches bleues foncées
- 1 effaceur
- 5 bâtons de colle grand modèle
- 6 feutres Velleda

1 pochette pour ranger

- 1 ardoise blanche
- 1 effaceur

4 pochettes plastiques 3 rabats 24x32 (bleu/jaune/rouge/transparent)

1 boîte à chaussure (de petite taille) à apporter quand l'enseignante le demandera

- 1 boîte de gouache
- 1 godet
- 3 pinceaux : n°8, n°14 et n°16 (pas de brosses plates)
- 1 pochette de papier Canson Blanc (format A4 21x29.7)
- 1 pochette de papier canson couleur (format A4 21x29.7)
- 1 chiffon
- 10 petites assiettes en carton

1 boîte de 150 mouchoirs (peut être apportée le 2^{ème} ou le 3^{ème} jour de classe)

1 sac de sport marqué au nom de l'enfant (à apporter seulement le jour de sport)

- Un survêtement **marqué au nom de l'enfant**
- Un tee-shirt **marqué au nom de l'enfant**
- Des chaussures de sport **marquées au nom de l'enfant.**

Tablier d'uniforme obligatoire du CP au CM2 : voir flyer du fournisseur Acanthe en fin de livret.

LISTE DE LIVRES
COURS PREPARATOIRE

LECTURE :

Lecture tout terrain CP Manuel + album Edition Bordas

EAN : 9782047336298

Les fichiers d'exercices seront commandés par l'école et facturés au 1er trimestre.

TOUS LES LIVRES DOIVENT ETRE RECOUVERTS D'UN PLASTIQUE TRANSPARENT ET MARQUES AVEC UNE ETIQUETTE SUR LA COUVERTURE.

LISTE FOURNITURES
COURS ELEMENTAIRE 1

Toutes les fournitures doivent être simples (**PAS de GADGET**), de bonne qualité, **marquées au nom de l'enfant** et renouvelées si besoin en cours d'année.

- ✓ 1 cartable (*cartable à roulettes interdit*)
- ✓ 1 trousse contenant :
 - 1 stylo encre et cartouches bleues effaçables
 - 1 effaceur d'encre
 - 1 bic noir
 - 1 bic vert
 - 1 bic bleu
 - 2 crayons de papier
 - 1 gomme
 - 1 surligneur jaune
 - 1 double décimètre plat (pas de règle en fer)
 - 1 taille-crayon avec réservoir
 - 1 paire de ciseaux
 - 1 gros bâton de colle UHU
- ✓ 1 boîte de 12 crayons de couleur } MARQUER
- ✓ 1 boîte de 12 feutres fins } CHAQUE
- ✓ 1 boîte de 12 gros feutres } CRAYON
- ✓ 2 chemises à élastiques
- ✓ 1 équerre
- ✓ 1 agenda scolaire petit format avec une page par jour sobre (sans dessin)
- ✓ Dans une pochette en plastique :
 - 1 ardoise Velleda
 - 2 feutres d'ardoise
 - 1 chiffon
- ✓ Dans une boîte à chaussures marquée au nom de l'enfant :
 - 1 boîte de peinture en tubes (une dizaine de couleurs environ)
 - 2 pinceaux n°8 et n°14
 - 1 chiffon
 - 1 godet en plastique
 - 1 morceau de toile cirée ou un morceau de plastique (60 cm x 60 cm environ)

(Il n'est pas nécessaire d'apporter la boîte de peinture le jour de la rentrée)
- ✓ 1 boîte de mouchoirs
- ✓ 10 assiettes en carton
- ✓ 1 carte postale sur un paysage des vacances

Pour le sport, dans un petit sac :

1 survêtement ou 1 short (selon la saison), 1 tee-shirt, des chaussures de sport.

La tenue de sport doit être marquée au nom de l'enfant.

Tablier d'uniforme obligatoire du CP au CM2 : voir flyer du fournisseur Acanthe en fin de livret.

LISTE DE LIVRES
COURS ELEMENTAIRE 1

LECTURE :

MANUEL DE LECTURE SUIVIE – Picouic et Tigrelin – CE1

La librairie des Ecoles

ISBN : 9782369409311

Les fichiers d'exercices seront commandés par l'école et facturés au 1er trimestre.

Le livre d'étude de la langue française « Ecrire et analyser » est fourni par l'école moyennant une location de 5 € qui figurera sur la facture du 1^{er} trimestre de l'année 2026-2027.

En cas de détérioration, le remboursement du livre vous sera demandé.

TOUS LES LIVRES DOIVENT ETRE RECOUVERTS D'UN PLASTIQUE TRANSPARENT ET MARQUES AVEC UNE ETIQUETTE SUR LA COUVERTURE.

LISTE FOURNITURES COURS ELEMENTAIRE 2

Toutes les fournitures doivent être simples, de bonne qualité, marquées au nom de l'enfant et renouvelées si besoin en cours d'année.

- 1 cartable léger *Cartable à roulettes interdit*
- L'agenda sera commandé par l'école.
- 1 trousse contenant :
 - 1 stylo plume + des cartouches bleues effaçables
 - 1 effaceur d'encre (pas de Tipp-Ex)
 - 3 stylos à bille (bleu, rouge, vert) PAS DE STYLO 4 COULEURS – PAS DE FRIXION BLEU
 - 1 crayon à papier HB
 - 1 gomme
 - 1 taille-crayon avec réservoir
 - 1 paire de ciseaux à bouts ronds (les enfants gauchers doivent disposer d'une paire de ciseaux pour gauchers)
 - 2 bâtons de colle
 - 1 double décimètre (20 cm) plat en plastique. PAS DE METAL
- 1 trousse contenant :
 - 12 crayons de couleur } Marquer chaque crayon et feutre
 - 12 feutres } au nom de l'enfant
- 1 équerre
- 4 pochettes A4 à rabats avec élastiques BLEU - ROUGE –VERT – JAUNE
- 1 ardoise Velleda avec 2 feutres bleus
- 1 effaceur pour ardoise
- 1 boîte de mouchoirs
- Arts plastiques :
 - 1 pochette Canson blanc 24x32 180 grammes
 - **Dans un sac congélation zippé et étiqueté au nom de l'enfant:**
1 petit pot pour la peinture, 2 pinceaux n°8 et 12, 1 brosse n°10, un rectangle de plastique ou de toile cirée de 70 cm x 50 cm marqué au nom de l'enfant.
- **TENUE DE SPORT** dans un petit sac solide qui s'accroche, marqué au nom de l'enfant.
 - ✓ Un short ou survêtement
 - ✓ Un tee-shirt
 - ✓ Des tennis

Toutes les fournitures et la tenue de sport doivent être marquées au nom de l'enfant.

Tablier d'uniforme obligatoire du CP au CM2 : voir flyer du fournisseur Acanthe en fin de livret.

LISTE DE LIVRES
COURS ELEMENTAIRE 2

FRANÇAIS :

- NATURE Á LIRE CE2 – SEDRAP Edition - ISBN : 978-2-7581-1843-5

Des manuels et fichiers propres à chaque classe seront commandés par l'école et facturés au 1^{er} trimestre.

Quelques livres pourront être commandés ponctuellement au cours de l'année.

Le manuel d'étude de la langue du CE2B est fourni par l'école moyennant une location de 5 € qui figurera sur la facture du 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2026-2027.

Le livre d'anglais est fourni par l'école, moyennant une location de 5 € qui figurera sur la facture du 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2026-2027.

En cas de détérioration, le remboursement du livre vous sera demandé.

TOUS LES LIVRES DOIVENT ETRE RECOUVERTS D'UN PLASTIQUE TRANSPARENT ET MARQUES AVEC UNE ETIQUETTE SUR LA COUVERTURE.

LISTE FOURNITURES COURS MOYEN 1

Toutes les fournitures doivent être simples, de bonne qualité, marquées au nom de l'enfant et renouvelées si besoin en cours d'année.

- 1 cartable - *Cartable à roulettes interdit*
- 3 pochettes 24x32 cm avec rabats à élastiques, bleu - rouge - vert
- 1 trousse contenant :
 - 1 gomme
 - 1 roller ou 1 stylo plume + encre bleue.
 - PAS DE FRIXION
 - 1 critérium
 - 1 effaceur
 - 1 crayon à papier HB
 - 4 bics rouge, bleu, vert, noir
 - 2 surligneurs jaune, rose
 - 1 taille-crayons avec réservoir

Trousses et crayons Legami sont interdits

LE CONTENU DE LA TROUSSE DOIT ETRE VERIFIE A CHAQUE FIN DE PERIODE.

- dans une deuxième trousse :
 - 1 boîte de 12 feutres moyens
 - 1 boîte de 12 crayons de couleur
 - ✓ 1 règle plate de 30 cm (non métallique, non souple)
 - ✓ 1 équerre
 - ✓ 1 compas avec un crayon (pas de mine)
 - ✓ 5 bâtons de colle
 - ✓ 1 paire de ciseaux qui coupe bien
 - ✓ 2 paquets d'étiquettes
 - ✓ 1 ardoise blanche avec 5 marqueurs + chiffon
 - ✓ 1 agenda (pas trop encombrant), 1 page par jour
 - ✓ 1 lutin 40 volets 80 vues
 - ✓ Pour la peinture, dans un sac en tissu :
 - 1 chiffon et une toile cirée pour recouvrir la table (60 x 60 cm)
 - 20 assiettes en plastique + 1 pot pour l'eau
 - 2 pinceaux : 1 moyen et 1 fin et 1 brosse plate n°14 ou 12
 - 1 boîte de peinture en tube 12 couleurs
 - 1 pochette de Canson Couleurs Vives (24 x 32 cm) 240 grammes
 - 1 pochette de Canson blanc (24 x 32 cm) 240 grammes

TENUE DE SPORT dans un sac fermé (pas en plastique).

- ✓ un short
- ✓ un survêtement
- ✓ des tennis
- ✓ le tee-shirt de Notre Dame de France (en vente à la comptabilité ; offert aux CM1 et aux nouveaux élèves.)

Les affaires de peinture et de sport ne sont pas à apporter le jour de la rentrée.

Toutes les fournitures et la tenue de sport doivent être marquées au nom de l'enfant.

Tablier d'uniforme obligatoire du CP au CM2 : voir flyer du fournisseur Acanthe en fin de livret.

LISTE DE LIVRES
COURS MOYEN 1

FRANÇAIS :

- **500 exercices de Vocabulaire pour l'expression**, Hachette Education ISBN : 978-2011162984
- **Bled CM1 /CM2**, Hachette éducation édition 2017, ISBN : 978-2017009245
- **Dictionnaire LAROUSSE de poche** (noms propres et noms communs) : **Pas de dictionnaire junior débutant CM**

MATHEMATIQUES :

- **HAUT LES MATHS CM1**, (cahier de géométrie), programme 2020, Retz, ISBN : 978-2-7256-4054-9

Le livre de mathématiques sera commandé par l'école et facturé au 1^{er} trimestre de l'année 2026-2027.

Le livre d'étude de la langue française « Ecrire et analyser » est fourni par l'école moyennant une location de 5 € qui figurera sur la facture du 1^{er} trimestre de l'année 2026-2027.

Le livre d'anglais est fourni par l'école, moyennant une location de 5 € qui figurera sur la facture du 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2026-2027.

En cas de détérioration, le remboursement du livre vous sera demandé.

TOUS LES LIVRES DOIVENT ETRE RECOUVERTS D'UN PLASTIQUE TRANSPARENT ET MARQUES AVEC UNE ETIQUETTE SUR LA COUVERTURE.

LISTE FOURNITURES COURS MOYEN 2

Toutes les fournitures doivent être simples, de bonne qualité, marquées au nom de l'enfant et renouvelées si besoin en cours d'année.

- ✓ 1 cartable - *Cartable à roulettes interdit*
- ✓ 1 trousse contenant :
 - 1 stylo-plume, avec des cartouches bleues effaçables
 - 2 effaceurs (pas de Tipp-Ex)
 - 4 stylos à bille : 1 bleu, 1 vert, 1 rouge, 1 noir
 - 2 crayons à papier
 - 1 taille-crayon avec réservoir
 - 1 gomme
 - 1 bâton de colle
 - 1 paire de ciseaux
 - 1 surligneur de couleur jaune
- ✓ 1 triple décimètre (30 cm) plat en plastique
- ✓ 1 équerre en plastique
- ✓ 1 compas à bague (pour crayon à papier)
- ✓ 1 douzaine de crayons de couleur et 1 douzaine de feutres dans une même trousse
- ✓ 1 agenda, une page par jour, simple
- ✓ 1 ardoise « effaçable à sec », 2 feutres (bleus ou noirs) et 1 petit chiffon
- ✓ 1 boîte de mouchoirs en papier

Tenue de sport (à apporter le jour de la séance dans un sac en tissu marqué au nom de l'enfant) :

- ✓ 1 survêtement (ou 1 short selon la saison)
- ✓ le tee-shirt de Notre Dame de France (en vente à la comptabilité ; offert aux nouveaux élèves.)
- ✓ 1 paire de baskets + 1 paire de chaussettes

Tablier d'uniforme obligatoire du CP au CM2 : voir flyer du fournisseur Acanthe en fin de livret.

LISTE DE LIVRES
COURS MOYEN 2

FRANÇAIS :

- 1 dictionnaire Robert ou Larousse de poche, édition récente

MATHEMATIQUES :

- « Le nouvel A portée de maths CM2 », Hachette éducation, ISBN : 978-2-01-627226-8
Programme 2018,
- « 1000 problèmes CM » Hachette éducation, ISBN : 978-2-01-117531-1 (édition 2010, couverture souple)

Le livre d'étude de la langue française « Ecrire et analyser » est fourni par l'école moyennant une location de 5 € qui figurera sur la facture du 1^{er} trimestre de l'année 2026-2027.

Le livre d'anglais est fourni par l'école, moyennant une location de 5 € qui figurera sur la facture du 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2026-2027.

En cas de détérioration, le remboursement du livre vous sera demandé.

**TOUS LES LIVRES DOIVENT ETRE RECOUVERTS D'UN PLASTIQUE TRANSPARENT
NON ADHESIF ET MARQUES AVEC UNE ETIQUETTE SUR LA COUVERTURE.**



Le patronage Saint Dominique

Le patronage Saint Dominique poursuit ses activités !

Rattaché à la paroisse Saint Dominique, le patronage accueille en **périscolaire** le lundi, mardi, jeudi et vendredi des enfants et des jeunes du CE1 à la 3ème. Les mercredis sont également ouverts à l'accueil en demi-journée ou en journée complète.

	Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi	Mercredi
Quels horaires ?	De 16h30 à 18h30	De 8h30 à 18h
Pour qui ?	Primaires (dès le CE1) et collégiens	Matin : primaires (dès le CE1) uniquement Après-midi : Primaires et collégiens
Quelles activités ?	Ramassage scolaire possible Goûter, prière, jeux collectifs, aide aux devoirs, jeux libres.	Prières, grand jeu, aide aux devoirs, atelier créatif, jeux collectifs, goûter, ...

NB : Pour les grands collégiens s'inscrivant les soirs de semaine au patronage, un temps personnel de travail sera certainement nécessaire au retour du patronage pour finir les devoirs.

Nouveauté 2026 spéciale collégiens : Venez déjeuner au patronage le vendredi de 12h30 à 13h30.

Les places sont limitées. N'hésitez pas à les contacter à l'adresse mail : contact@patronagestdo.fr ils répondront à vos questions et vous tiendront ainsi informés des modalités d'inscription.



En parallèle, des **activités sportives** : Danse classique et Jazz, Boxe, Pilates permettent aux jeunes et moins jeunes de se dépenser et de faire grandir leurs talents !

L'école de danse du patronage avec des cours de **danse classique et jazz** (enfants, adolescents et adultes) sera contente de vous compter parmi ses danseurs !

Des **camps et semaines de patronage** viennent compléter nos propositions pour faire grandir les jeunes dans toutes les dimensions de leur personnalité !

Contactez-nous pour plus de renseignements et inscriptions !





Groupe SUF Notre Dame de France

Le groupe Notre Dame de France compte deux Rondes (Jeannettes de 8 à 12 ans), deux Meutes (Louveteaux de 8 à 12 ans), deux Compagnies (Guides, de 12 à 17 ans), deux Troupes (Eclaireurs, de 12 à 17 ans), un Feu (Guide Aînées) et un Clan (Routiers). Né en 2002 à l'école, le groupe est aujourd'hui rattaché à la Paroisse Saint Dominique.

Les Scouts Unitaires de France sont une association catholique de scoutisme créée en 1971. Elle a pour vocation de proposer aux jeunes garçons et filles – de 8 à 25 ans – de vivre l'aventure scoute conçue par Baden-Powell en 1907 en Angleterre et adaptée au catholicisme en France par le Père Jacques Sevin. En suivant cette méthode éducative, les SUF aident les enfants puis les jeunes à devenir des adultes actifs et heureux de vivre, des citoyens sachant prendre des responsabilités, capables de s'engager, respectueux des autres et de leur environnement.

Nous accueillons avec joie des Jeannettes et des Louveteaux à la rentrée de septembre 2026 (il faut avoir 8 ans au 31 décembre 2026).

Pour tout renseignement : <https://www.saintdominiqueparis.com/scoutisme>

L' APEL vous propose de bénéficier de réductions pour les fournitures de vos enfants grâce à un partenariat avec le magasin TIREPLAN:

<https://rentreedesarts.com/collections/notre-dame-de-france>

PARTENARIAT avec APEL NDF

TIRPLAN

ART & PAPIER

Paris 13ème

28, Bd Arago – 75013 Paris



Un partenariat
local
à vos côtés !

20% DE RÉDUCTION

SUR L'ENSEMBLE DES
fournitures scolaires

OFFRE RÉSERVÉE
AUX FAMILLES
DE L'APEL
NOTRE-DAME
DE FRANCE



LA RÉDUCTION DE 20 % EST APPLICABLE :

- en commandant **en ligne** via les liens dédiés APEL NDF ;
- ou en vous présentant directement **en magasin** avec votre liste de fournitures.



COMMANDE EN LIGNE VIA LE LIEN

Retrouvez les listes et kits
de fournitures directement en ligne.

ARTS PLASTIQUES COLLÈGE :

[https://rentreedesarts.com/
products/kit-arts-plastiques-
ndf-26?pb=0](https://rentreedesarts.com/products/kit-arts-plastiques-ndf-26?pb=0)

FOURNITURES SCOLAIRES :

[https://rentreedesarts.com/
collections/notre-dame-
de-france](https://rentreedesarts.com/collections/notre-dame-de-france)



VENEZ LE CHERCHER EN MAGASIN

Commandez en ligne
puis récupérez votre
commande en magasin.



Ou présentez-vous
directement avec votre
liste de fournitures pour
bénéficier de la réduction.



RÉDUCTION APPLICABLE

- ✓ En ligne via les liens
dédiés APEL NDF
- ✓ En magasin avec votre
liste de fournitures

20 %
sur l'ensemble des
fournitures scolaires !



TIRPLAN DALBE Paris 13ème
28, boulevard Arago – 75013 Paris

Ensemble,
préparons une
rentrée réussie !



SOUTENONS NOS PARTENAIRES LOCAUX,
AU SERVICE DES FAMILLES DE L'APEL NDF !

NOTRE ASSOCIATION

APEL NDF

MON TAMPON
PRÉNOM

et Mon Tampon Prénom sont partenaires !

MARQUEZ LES VÊTEMENTS DE VOTRE ENFANT EN UN CLIN D'ŒIL !



Vos commandes chez montamponprenom.fr vous permettent
de marquer simplement les affaires de vos enfants et de
financer les projets de l'école !

Je vais sur
montamponprenom.fr
et je saisis le code
APELNDF0014



Ou
je scanne ici



Profitez de 15% de réduction immédiate
sur votre commande
et de la **livraison gratuite**
directement chez vous



 Fabrication française / Livraison Gratuite à domicile / Un conseil ? Une question ?

Contactez- nous au 06 10 16 58 70

*Offre uniquement valable au sein de l'établissement et non cumulable avec d'autres promotions



Votre code école :

NDF13

<https://www.acanthe-uniforme.com/>

Notre Dame de France

2026 - 2027



POUR UNE LIVRAISON GARANTIE AVANT LA RENTRÉE, IL EST INDISPENSABLE DE COMMANDER AVANT LE 15 MAI 2026.



Tablier marine | Mixte
du 6 au 14 ans

Du 09/03/26 au 15/05/26 : 30€ personnalisation (nom/prénom) incluse

Du 16/05/26 au 30/06/26 : 36€ personnalisation (nom/prénom) incluse

Comment commander ?

- 1- Rendez-vous sur le site [acanthe-uniforme.com](https://www.acanthe-uniforme.com)
- 2- Créez votre espace personnel
- 3- Cliquez sur l'onglet "école(code)" et indiquez le code **NDF13**
- 4- Renseignez le nom et prénom des enfants concernés ainsi que leur classe pour l'année 2026-2027
- 5- Choisissez les modèles, tailles et quantités désirés
- 6- Validez votre commande

Commandez avant le 15 mai :

Toute commande passée avant le 15 mai 2026 sera livrée pour la rentrée.
Livraison uniquement à l'établissement jusqu'au 15 mai 2026

Les commandes passées après cette date, ne sont pas garanties pour la rentrée.

Ces commandes tardives pourront être expédiées dans un délai minimum de 2 mois.

Nous contacter :

contact@acanthe-uniforme.fr

01.47.77.66.00

de 9h à 13h et de 14h à 17h du lundi au vendredi

ACANTHE
UNIFORME

LES PLATEFORMES NUMERIQUES



Afin de faciliter la communication, nous utilisons un système d'information par Internet : **EcoleDirecte**. Pour votre première connexion, connectez-vous à l'adresse www.ecoledirecte.com et saisissez les identifiants transmis par le secrétariat administratif.

Votre première connexion effectuée, une nouvelle page vous permettra de définir **vos identifiants personnels** (*nom d'utilisateur et mot de passe*) que vous devrez **conserver durant toute votre scolarité dans l'établissement**.

Nous vous **recommandons de vous connecter régulièrement** ou de **télécharger l'application** mobile disponible sur Android ou IOS

Aide pour votre première connexion :

La connexion se fait via votre navigateur en saisissant l'adresse <https://www.ecoledirecte.com>

Renseigner votre identifiant et votre mot de passe de première connexion donnés sur la page précédente.

Saisissez votre identifiant définitif

Donnez un mot de passe

Plus le mot de passe est complexe (longueur, alternance de majuscules, minuscules, lettres, chiffres, caractères spéciaux...) plus il sera sécurisé (changement de couleur de la jauge)

Indiquez une adresse email qui sera utilisée en cas de mot de passe oublié

Précisez et répondez à une question secrète

Ce sont ces informations que vous devrez saisir si vous oubliez votre mot de passe

Une fois la personnalisation terminée, il faudra vous reconnecter avec vos identifiants personnels.

Votre identifiant et votre mot de passe sont à conserver pendant toute la scolarité de votre enfant.



ASSURANCE SCOLAIRE /

Pour accéder à l'espace parents :

<https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents/assurance-scolaire>

MON ESPACE FAMILLE

↑

€

✉

📁

📄

🏠

GRUPE SCOLAIRE NOTRE DAME DE FRANCE

Vos informations

Informations personnelles VO enfants(2)

Email

Téléphone portable

Régime

BIEN SELECTIONNER LA CASE CORRESPONDANTE: DEMI PENSIONNAIRE OU EXTERNE



Email

Téléphone portable

Régime

Demi pensionnaire

Activités scolaires

- Restaurant d'élèves

Études Primaires

Études Secondaires

Gardiennage

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI	DIMANCHE
☒	☒	☐	☒	☒	☐	☐
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Les informations de régime et d'activités sont modifiables du						

la demande de modification

1 JOUR IMPOSSIBLE

Activités scolaires

- Restaurant d'élèves

Études Primaires

Études Secondaires

Gardiennage

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI	DIMANCHE
☒	☒	☐	☒	☒	☐	☐
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

les informations de régime et d'activités sont modifiables du



Vous avez été destinataires tout au long de l'année de documents sur la plateforme d'EcoleDirecte et particulièrement les factures émises par la comptabilité.

La plateforme EcoleDirecte ferme pendant l'été : les documents de l'année scolaire sont supprimés à cette fermeture en date du **14/07/2026**.

Pensez donc à sauvegarder les documents que vous souhaitez conserver.

LES IDENTIFIANTS RESTENT LES MEMES D'UNE ANNEE SCOLAIRE A L'AUTRE.

ATTENTION

- les inscriptions à la demi-pension, études et garderie pour les maternelles et les élémentaires se feront sur la plateforme EcoleDirecte du 4 au 7 septembre 2026.



L'assurance au cœur fraternel

L'assurance scolaire de votre enfant



CHERS PARENTS

Dès le premier jour de la rentrée scolaire 2026-2027, **votre enfant bénéficiera de l'assurance scolaire et extra-scolaire** de la Mutuelle Saint-Christophe assurances, premier assureur de l'enseignement privé.

Les atouts de l'assurance scolaire de la Mutuelle Saint-Christophe assurances



Une protection à chaque instant :
24h/24, 365 jours par an, y compris pendant les congés.



En tous lieux, qu'il soit à l'école, à la maison, à des activités extra-scolaires... ou en voyage à l'étranger !



En toutes circonstances en cas d'accident, de racket à l'école ou sur son trajet...

Grâce au contrat collectif souscrit par votre établissement, vous pouvez profiter d'une assurance scolaire parmi les plus complètes et les plus compétitives du marché.

Garanties ⁽¹⁾	Prestations
Invalidité permanente : • inférieure à 66 % - franchise relative ⁽²⁾ 6 % • comprise entre 66 % et 85 % • supérieure ou égale à 86 %	jusqu'à 45 800 € 65 000 € 99 500 €
Décès	5 000 €
Traitement médical dont forfait hospitalier franchise relative de 7 jours	21 000 €
Frais médicaux prescrits non remboursés par la Sécurité sociale	155 €
Chambre particulière en cas d'hospitalisation - franchise relative de 7 jours	31 € / jour maxi 365 jours
Soins et frais de prothèse : • appareil d'orthodontie • dentaires (par dent) • auditifs, orthopédiques • traitement d'orthodontie rendu nécessaire par l'accident	600 € 600 € 800 € 2 100 €
Frais d'optique - bris de monture, verres ou lentilles	400 €
Frais de transport	305 €

Garanties ⁽¹⁾	Prestations
Frais de rapatriement	1 600 €
Frais de recherche et de sauvetage	10 000 €
Accompagnement psychologique après un accident grave ou une agression	50 € / séance maxi 765 €
Frais de remise à niveau scolaire : cours de rattrapage, frais de garde ou frais de transport - franchise relative de 15 jours consécutifs de scolarité	50 € / jour maxi 1 900 €
Harcèlement scolaire : garantie de Protection Juridique en cas de victime de harcèlement scolaire, d'atteinte à la e-réputation	10 000 €
Racket et agression dans l'établissement ou sur le trajet : vêtements, clés, papiers administratifs pris en charge sur présentation du dépôt de plainte, une fois par année scolaire	250 €
Instruments de musique : bris ou vol durant les cours, prise en charge une fois par année scolaire et sur présentation du dépôt de plainte en cas de vol. Franchise 30 €	1 100 €

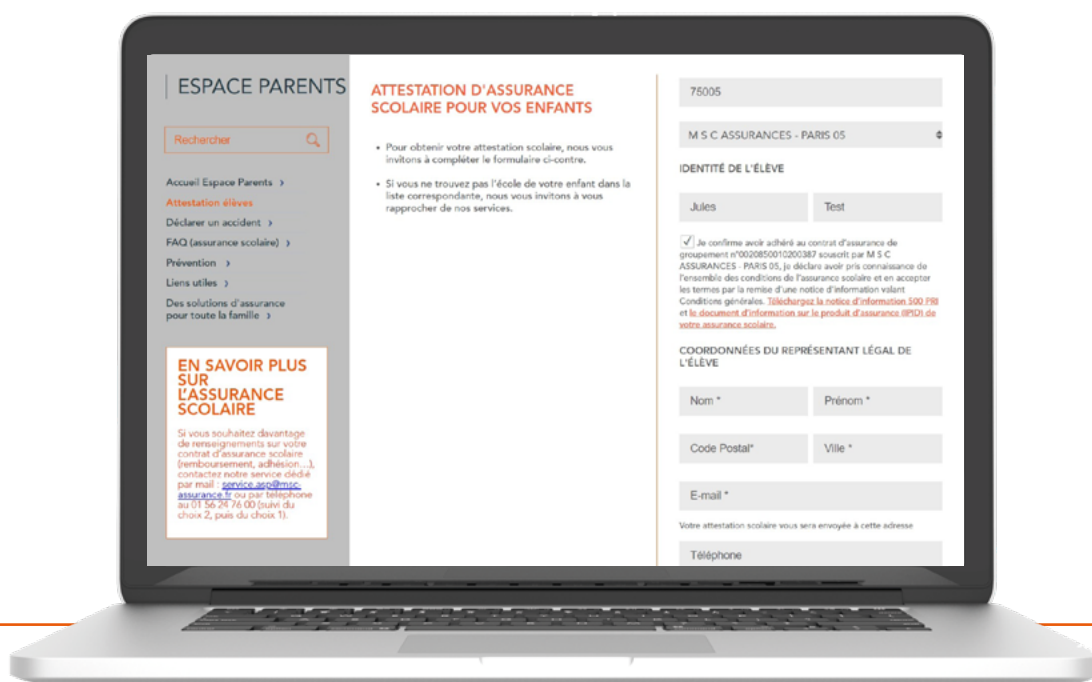
(1) Dans la limite et selon les conditions de la notice d'information.

(2) Franchise relative : si le montant du sinistre est inférieur ou égal au montant de la franchise, il n'y a pas d'indemnisation. Si le montant du sinistre est supérieur au montant de la franchise, le montant total du sinistre est indemnisé.

Mutuelle Saint-Christophe assurances

277 rue Saint-Jacques - 75256 Paris cedex 05 - Tél : 01 56 24 76 00 - www.saint-christophe-assurances.fr
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances N° SIREN : 775 662 497

Comment récupérer l'attestation scolaire de votre enfant à partir du 24 août 2026 ?



1

Rendez-vous sur <https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents/attestations-eleves>

2

Remplissez le code postal ou département de l'établissement

3

Choisissez votre établissement parmi la liste proposée

4

Renseignez l'identité de votre enfant

5

Remplissez vos coordonnées en tant que représentant légal

Et c'est tout ! Vous recevrez votre attestation via l'email renseigné.

Si vous souhaitez davantage de renseignements sur votre contrat d'assurance scolaire (remboursement, adhésion...), contactez votre courtier :

Mutuelle Saint-Christophe assurances

277 rue Saint-Jacques - 75256 Paris cedex 05 - Tél : 01 56 24 76 00 - www.saint-christophe-assurances.fr
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances N° SIREN : 775 662 497

@AdobeStock



Mesdames, Messieurs,

Le conseil d'administration de l'APEL de NDF a le plaisir de vous inviter à participer à :

L'Assemblée Générale de l'APEL de Notre Dame de France

Mercredi 16 septembre 2026 à 19h00

**à Notre Dame de France
63, rue de la Santé - 75013 PARIS**

Ordre du jour : Ouverture de l'Assemblée générale,
Présentation du rapport d'activité 2025 - 2026
Présentation du rapport financier 2025-2026
Approbation et quitus des comptes et du rapport d'activité 2025 - 2026
Présentation des candidats au conseil d'administration et élection des nouveaux membres.
Présentation des projets pour l'année 2026 - 2027
Questions diverses

L'APEL NDF, comme toute association de parents d'élèves, vous appartient. Elle est le reflet de votre engagement. Nous avons besoin de toutes les bonnes volontés pour participer à la vie de l'établissement dans lequel sont accueillis nos enfants.

Notre site internet vous aidera à en connaître un peu plus : www.ndf-apel.com

Ainsi, si vous n'êtes pas en mesure d'assister à l'Assemblée Générale, vous trouverez ci-joint un formulaire de vote par procuration. Il est rappelé que seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent participer à l'Assemblée Générale.

Vous trouverez ci-joint :

- **Un bulletin de participation**
- **Un bulletin d'appel à candidature**
 - pour les élections au poste de conseiller du conseil d'administration

Date limite de réception des candidatures : mercredi 9 septembre, par courriel à apelndf75@gmail.com ou dans la boîte aux lettres de l'APEL – 63 rue de la santé, 75013 Paris, la liste des candidats sera mise en ligne sur le site de l'APEL le jeudi 10 septembre 2026.

- pour le poste de Parent-correspondant dans la classe de votre enfant.

Dans l'attente de vous retrouver le mercredi 16 septembre, nous vous prions de croire Mesdames, Messieurs, en l'expression de nos salutations distinguées.

Assemblée Générale
De l'APEL Notre Dame de France
Mercredi 16 septembre 2026 à 19h00

Notre Dame de France
63, rue de la Santé
75013 Paris

Mme/M :

☐ Participera l'Assemblée Générale

☐ Ne participera pas à l'Assemblée Générale

Y Je donne pouvoir au président pour qu'il vote en mon nom **(un pouvoir par famille)**

Y Je donne pouvoir de voter en mon nom à Mme/M
(un pouvoir par famille)

Y Je m'abstiens

Le nombre de pouvoirs est limité à 2 par personne. Pour toute procuration d'un sociétaire ne comportant aucun nom de mandataire, le président de l'assemblée générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentées ou agréées par le conseil d'administration, et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions. Pour émettre un autre vote, le sociétaire doit faire le choix d'un mandataire présent qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandant.

Fait àle.....

Signature

**Présentation de candidature pour l'année
2026/2027**

⇒ **Membre du conseil d'administration**

Mme/M :

Adresse mail :

Numéro de téléphone :

☐ Présente sa candidature à un **poste de conseiller** au sein du conseil d'administration de l'APEL NDF.

En quelques mots, présentez-vous et vos motivations au poste de conseiller, et éventuellement la ou les commissions qui vous intéressent (cantine, fêtes et événements, conférence, pastorale, solidarité, écologie, ICF, goodies, communication) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fait àle.....

Signature

À renvoyer au plus tard le 9/09/2026 par mail à l'Apel NDF : apelndf75@gmail.com ou dans la boîte aux lettres de l'APEL : 63 rue de la santé – 75013 Paris
La liste des candidats au poste de conseiller sera mise en ligne sur le site de l'APEL le jeudi 10 septembre.